

AVIS SUR
LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 11 décembre 2008

Rapporteur : M. Stéphane MONCHAMBERT

AVIS SUR

LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009

*Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin lors de la
séance plénière du 11 décembre 2008*

Rapporteur Général

M. Stéphane MONCHAMBERT

VOTE

POUR	49
CONTRE	8 (membres du groupe CGT Limousin)
ABSTENTION	0

AVIS ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX

TABLE DES MATIERES



AVIS SUR.....	1
LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2009.....	1
RAPPORTEUR GENERAL.....	1
M. STEPHANE MONCHAMBERT.....	1
PROPOS LIMINAIRES.....	3
RAPPORT GENERAL.....	4
LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2009 : UN EXERCICE DE PLUS EN PLUS CONTRAINT ET DIFFICILE DANS UN CONTEXTE DE RAREFACTION DES RECETTES.....	4
UN CONTEXTE INTERNATIONAL DE CRISE FINANCIERE, ECONOMIQUE ET SOCIALE... ..	4
MAIS, UNE REPONSE REGIONALE A LA CRISE OBLIGATOIREMMENT LIMITEE	4
UNE DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DES REGIONS	5
UN EQUILIBRE PRECAIRE A TROUVER ENTRE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET RELANCE DE L'ECONOMIE. 5	
UNE FISCALITE ELEVEE, MAIS AUX EFFETS LIMITES ET UN RECOURS IMPORTANT A L'EMPRUNT	5
1. FORMATION, CULTURE ET SPORT.....	10
FORMATION.....	10
1.1. OFFRIR AUX JEUNES LIMOUSINS DES FORMATIONS INITIALES VARIEES ET DE QUALITE.....	10
1.1.1. Assurer aux lycéens du Limousin les meilleures conditions de formation	10
1.1.2. Former aux métiers du social, du médico-social et du paramédical.....	11
1.2. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE EN LIMOUSIN	11
1.3. FAVORISER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	11
CULTURE ET SPORT.....	12
1.4. LE SITE DE VASSIVIERE : UNE NECESSAIRE APPROCHE GLOBALE ET UNE LISIBILITE PROSPECTIVE	12
1.5. LES FESTIVALS : VERS UN CHOIX POLITIQUE ?.....	13
1.6. UN CONCOURS IMPORTANT EN FAVEUR DU FRAC ET DE L'ARTOTHEQUE	13
1.7. L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL REGIONAL : UN EFFORT DE COMMUNICATION A POURSUIVRE ...	13
1.8. LE SPORT : UNE POLITIQUE REGIONALE RECONNUE MAIS UNE RECHERCHE D'EFFICACITE NECESSAIRE.....	13
1.9. L'APPUI VITAL A UN SECTEUR FRAGILISE PAR LA CRISE ACTUELLE	14
1.10. UNE NECESSAIRE VALORISATION DE L'IMAGE DU LIMOUSIN	14
2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	15
2.1. EVOLUTION ET REPARTITION FINANCIERE DU PROJET DE BUDGET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR 2009.....	15
2.2. ANALYSE DU CHAPITRE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » PAR ORIENTATIONS STRATEGIQUES	16
2.2.1. Poursuivre l'ouverture du Limousin par le développement des infrastructures et des technologies de l'information.....	16
2.2.2. Relever le défi démographique par une politique volontariste d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités.....	18
2.2.3. Conforter et soutenir les territoires de projet du Limousin dans un souci de cohésion et de solidarité régionale.....	19
2.2.4. Faire de la qualité de l'environnement et du cadre de vie un atout du Limousin au service du développement durable.....	19

3. ECONOMIE ET EMPLOI	20
3.1. REMARQUES GENERALES	20
3.1.1. Redéfinir le principe politique d'aide.....	20
3.1.2. Repenser les aides dans la forme et le fond.....	21
3.1.3. Des aides à l'agriculture qui mériteraient une plus grande lisibilité.....	22
3.2. REFLEXIONS ET REMARQUES SUR LE DOCUMENT « LES AIDES ECONOMIQUES DE LA REGION »	22
3.2.1. Le cadre des aides régionales aux PME s'est élargi.....	22
3.2.2. Mais, parallèlement, le champ des exclusions se densifie.....	23
3.2.3. Un régime d'aides complexe	23
3.2.4. Encourager la mise en place des contrats de croissance, par un allègement de la procédure ou par un accompagnement spécifique auprès des TPE.....	23
3.3. LES FICHES ACTIONS	24
3.3.1. Aides accès aux marchés.....	24
3.3.2. Immobiliers d'entreprises.....	24
3.3.3. Investissements productifs.....	24
3.3.4. Avances remboursables pour améliorer les fonds propres.....	24
3.3.5. Première démarche à l'international	25
3.3.6. Embauche d'un cadre extérieur	25
4. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE.....	26
4.1. COOPERATION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : EUVRER POUR UNE PLUS GRANDE LISIBILITE.....	26
4.2. RESEAU SEN@ER : DANS L' ATTENTE D'UNE POLITIQUE.....	26
5. COMMUNICATION ET CITOYENNETE	27
LA PROMOTION DU LIMOUSIN : ENTRE CONSENSUS ET SAUPOUDRAGE	27
6. SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE.....	28
6.1. LES RESSOURCES HUMAINES : UNE MAITRISE STRICTE DES DEPENSES ?	28
6.2. LA GESTION DE LA DETTE : UNE PREOCCUPATION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE.....	28
6.3. DES EVALUATIONS ATTENDUES	29
DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE.....	31
DECLARATION DE M. LEROY AU NOM DE L' UNION REGIONALE FORCE OUVRIERE.....	33
INTERVENTION DE MME BALY AU NOM DU COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN	36

PROPOS LIMINAIRES



Conformément à l'article 25 de la loi n°92-125 du 6 février 1992, le Conseil Economique et Social Régional du Limousin présente son avis sur le projet de budget primitif 2009.

- **M. Bernard SAUVAGE** pour la commission n°1 « Education – Formation » ;
- **M. Jean MOYEN** pour la commission n°2 « Développement Social, Culturel et Sportif » ;
- **M. Roger GORCE** pour la commission n°3 « Aménagement du Territoire » ;
- **Mme Danièle COLOMBO** pour la commission n°4 « Développement Economique et Emploi » ;
- **M. Stéphane MONCHAMBERT** pour la commission n°5 « Finances et Planification ».

Le Président et les membres du Conseil Economique et Social Régional tiennent à remercier Mesdames et Messieurs les agents du Conseil Régional et du Conseil Economique et Social Régional pour leur efficace collaboration à ces travaux.

RAPPORT GENERAL



Cette année, le **CESR** est amené à faire deux fois l'examen d'un budget primitif du fait du choix de la Région de recalculer l'exercice budgétaire sur le calendrier annuel. Le **CESR** apprécie cette initiative qui a dû impliquer un investissement tout particulier des services financiers pour la préparation de ce Budget Primitif 2009 avant la fin de l'année.

LA PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2009 : UN EXERCICE DE PLUS EN PLUS CONTRAINT ET DIFFICILE DANS UN CONTEXTE DE RAREFACTION DES RECETTES

Les membres des commissions du Conseil Economique et Social Régional ont pu lire, au travers des documents budgétaires, et entendre au cours des exposés des services de la Région, que plusieurs éléments ont dû être pris en compte pour préparer le Budget Primitif 2009.

UN CONTEXTE INTERNATIONAL DE CRISE FINANCIERE, ECONOMIQUE ET SOCIALE...

Le second semestre 2008 aura été marqué par une crise financière mondiale aussi importante que soudaine, même si le ver était dans le fruit depuis quelques temps. Cette situation financière pouvant apparaître comme virtuelle, par certains aspects, a très rapidement eu des répercussions concrètes sur différents secteurs de notre économie. L'immobilier et l'automobile en sont deux exemples flagrants. Et dans un enchaînement impitoyable, les premiers plans sociaux et les fermetures d'entreprises apparaissent, avec leurs cortèges d'injustices et de drames humains. La France et le Limousin ne sont pas épargnés par cette dure réalité - qui sera sans doute le fil conducteur de l'année 2009. Elle doit donc être prise en compte par l'Etat et la Région, afin d'en atténuer les effets et contribuer autant que faire se peut à la relance, ou pour le moins, au maintien de l'économie locale.

Comme un certain nombre de responsables politiques et socio-économiques l'avaient suggéré, le CESR approuve l'organisation par la Région, en février 2009, d'une conférence régionale sur les conséquences de la crise économique en Limousin et sur les moyens pour les atténuer et de retrouver la croissance. D'autant que pour sa part il instruit actuellement une étude sur ce thème, qui sera présentée en mars 2009.

MAIS, UNE REponse REGIONALE A LA CRISE OBLIGATOIREMENT LIMITEE

L'action économique de la région (investissement et fonctionnement réunis) représente un engagement financier annuel d'environ 55 millions d'euros. Une vision élargie de cet engagement prenant en considération tous les autres investissements, soit environ 130 millions d'euros, voire même la somme totale du budget (hors compte d'ordres et hors

remboursements d'emprunts) est la réalité de ce qui est utilisé au service de l'économie locale et donc de l'emploi régional.

Toutefois, si l'on compare cette somme au PIB¹ du Limousin de 16,3 milliards d'euros en 2005 on obtient un pourcentage de 0.8%. Si l'on met en parallèle le plan de relance européen pour l'économie qui va injecter des sommes voisines de 1.1% du PIB, la réponse à la crise que pourrait faire la Région (ou d'autres acteurs économiques) sera donc obligatoirement limitée. Elle ne peut pas doubler son budget.

De fait, l'avenir se situe pour la collectivité dans un cadre financier toujours plus contraint avec des moyens d'intervention très limités.

UNE DIMINUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT ET DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DES REGIONS

Cette année, la préparation de l'exercice budgétaire pour 2009 fait apparaître, d'un point de vue comptable :

- des dépenses induites notamment par l'intégration des Techniciens et Ouvriers de Services (TOS), insuffisamment compensées par l'Etat,
- une désindexation des dotations de l'Etat qui fait que leur calcul ne suivra pas l'évolution de l'inflation - le choix étant, pour 2009, de les figer au niveau de 2008,
- une autonomie financière de la Région en diminution.

UN EQUILIBRE PRECAIRE A TROUVER ENTRE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE ET RELANCE DE L'ECONOMIE

Pour ne pas voir sa situation financière se dégrader, la Région doit donc contenir l'évolution de ses dépenses. Ainsi, en 2009 les dépenses d'investissement seront maintenues au niveau de 2008 et l'augmentation des dépenses de fonctionnement limitée à 5%.

Toutefois, dans le même temps, la Région poursuit des efforts importants sur certains investissements clés dans le domaine de l'éducation (lycées), de la formation ou de l'aménagement du territoire. Par la poursuite de ses investissements, la Région s'efforce de ne pas ajouter à la morosité ambiante, mais de contribuer à la relance, en continuant à stimuler des pans importants de l'économie régionale.

Parallèlement, elle revoit ses dispositifs d'aides économiques pour une plus grande efficacité et privilégie le système des avances remboursables.

UNE FISCALITE ELEVEE, MAIS AUX EFFETS LIMITES ET UN RECOURS IMPORTANT A L'EMPRUNT

Mais il reste que la fiscalité directe régionale, se caractérise encore en 2009 par des variations importantes de taux (taxe foncière sur la propriété bâtie et taxe professionnelle notamment) qui marque, une nouvelle fois, la faiblesse des assiettes régionales et met en avant la nécessité d'une véritable réforme de la fiscalité locale, dont on entend parler depuis des décennies. Pourtant une réelle évolution pourrait se faire un jour si le serpent de mer de la réforme fiscale aboutissait. Elle devrait permettre, en particulier, une réallocation des ressources fiscales. Mais, le mode d'emploi reste encore à écrire !

¹ Produit Intérieur Brut

Il est également à souligner les limites de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), qui, malgré l'utilisation de la marge de modulation au taux maximal, connaîtra en 2009 une baisse de près de 8% par rapport au budget de l'année précédente (soit 8.3 M€ contre 9 M€ l'année précédente).

Toutefois à côté de ces aspects négatifs, il faut souligner les efforts consentis sur la taxe sur les permis de conduire (- 6%) qui donnent un signal positif à l'égard des publics les plus jeunes.

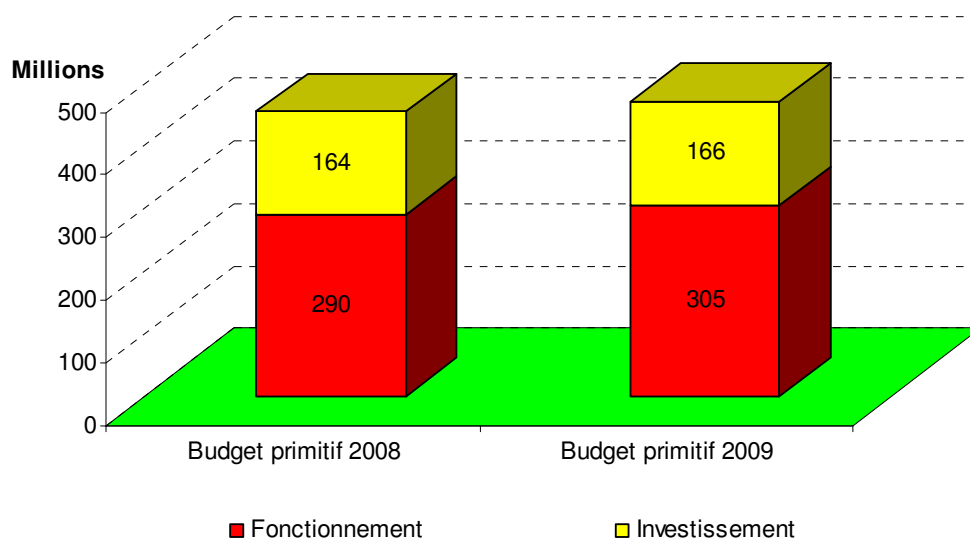
Au final, pour équilibrer son budget en recettes et en dépenses, la Région se voit contrainte, à avoir recours à un emprunt de plus de 85 M€, soit + 6,25% par rapport à 2008.

Inévitablement le contexte de la crise économique et sociale met en lumière les choix qui sont proposés par la Région, à savoir maintenir une fiscalité forte sur les ménages et les entreprises, tout en effectuant un recours à l'emprunt qui obère ses futures marges de manœuvre. Y a-t-il d'autres choix possibles, aux regards des transferts de compétence et des désengagements de l'Etat ? Une diminution importante notamment des charges de fonctionnement peut-elle être envisagée ? Des investissements clés et prioritaires peuvent-ils être dégagés ? Les réformes de l'organisation territoriale vont-elles changer la donne ? Quel sera l'impact de la RGPP² ? La Région se situe donc à la croisée des chemins avec le dilemme suivant : continuer le même style de choix d'actions comme par le passé mais à ce moment là avec quels moyens ? Ou remettre en cause complètement son mode d'action dans le cadre de finances très contraintes.

Autant de questions et de suggestions auxquelles l'exécutif régional ne pourra éviter de répondre, car, ajoutés à la baisse de l'évolution des dotations de l'Etat, ces divers éléments sont de nature à fournir de réelles inquiétudes pour la préparation des exercices à venir, 2010 et 2011 notamment.

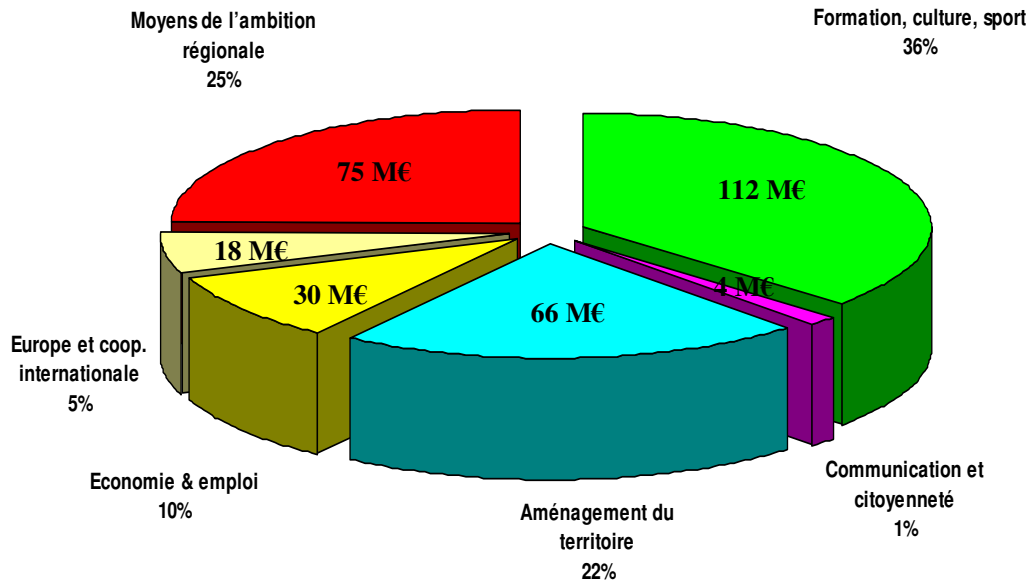
Les graphiques, reproduits ci-après, ont été établis et communiqués au CESR par le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources. Qu'il en soit remercié.

CP au budget primitif (hors mouvements d'ordre)

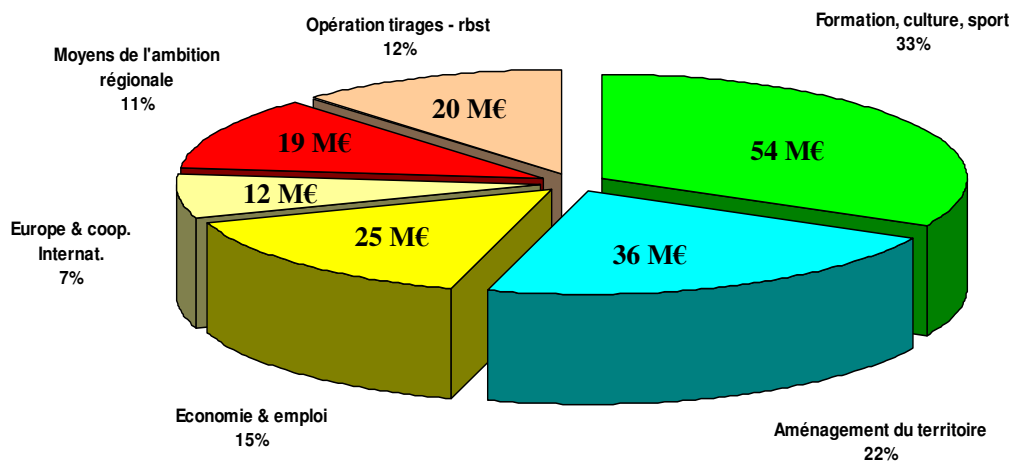


² Révision Générale des Politiques Publiques

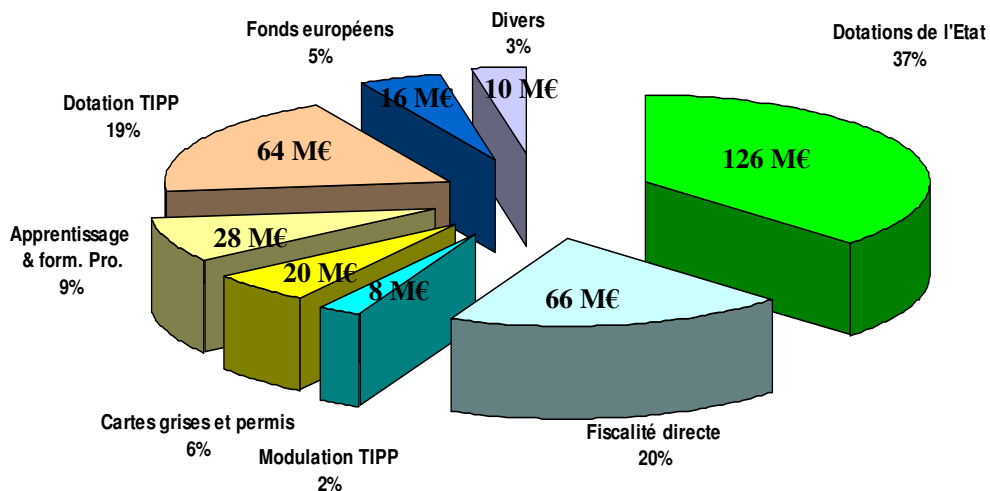
Dépenses réelles de fonctionnement par pôle : 305,1 M€



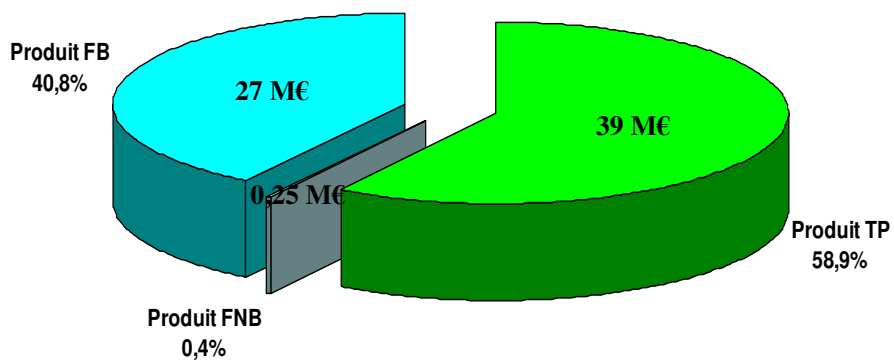
Dépenses réelles d'investissement par pôle : 165,6 M€



La structure des recettes réelles de fonctionnement : 339,3 M€

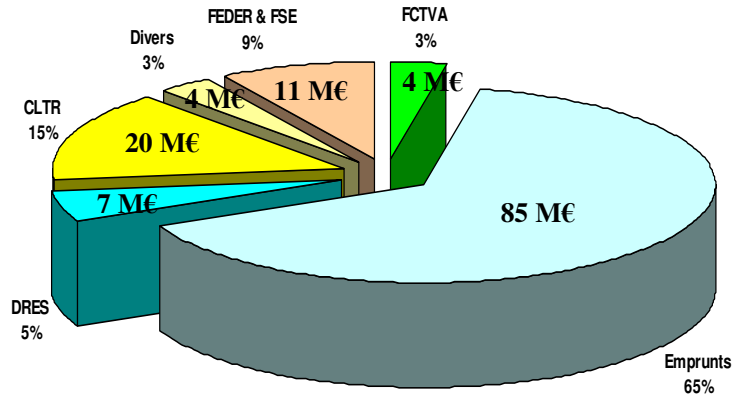


Répartition du produit des contributions directes après la réfaction liée au plafonnement à la valeur ajoutée : 66,3 M€



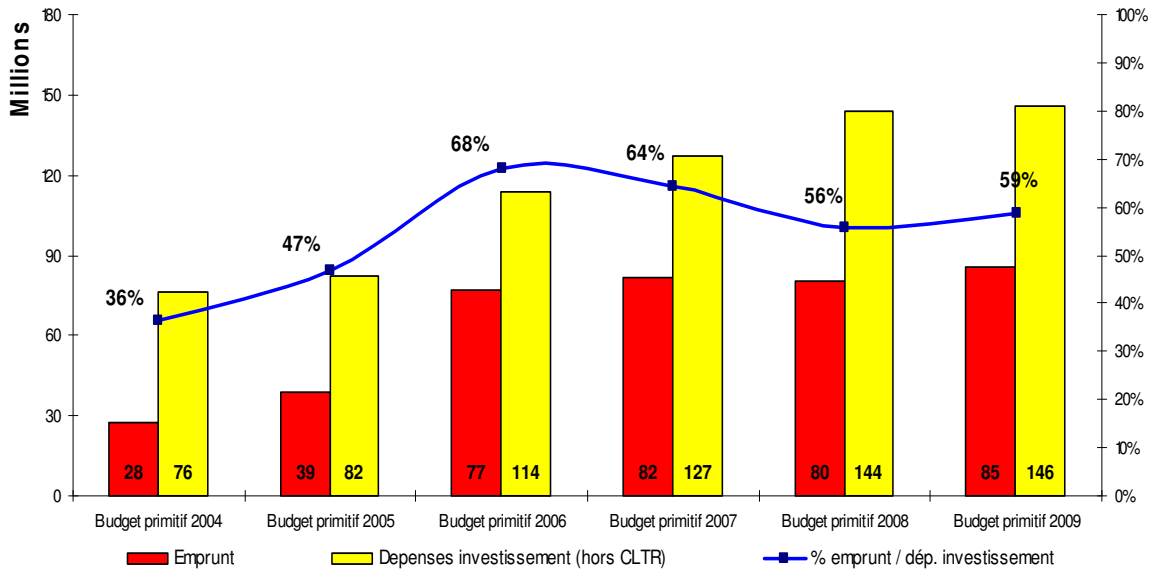
FB : Foncier Bâti
FNB : Foncier Non Bâti
TP : Taxe Professionnelle

La structure des recettes réelles d'investissement : 131,4 M€



FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
 CLTR : Crédit Long Terme Renouvelable
 DRES : Dotation Régionale d'Équipement Scolaire
 FEDER : Fonds Européen Développement Économie Régionale
 FSE : Fonds Social Européen

Inscriptions d'emprunts



CLTR : Crédit Long Terme Renouvelable

1. FORMATION, CULTURE ET SPORT



BP 2009 : inscription de 143,52 M€ en AP / AE et 166,12 M € en CP

FORMATION

Préalablement à l'examen proprement dit des rapports, la commission n°1 « Education-Formation » du **CESR** tient, cette année encore, à souligner la qualité de la présentation faite, notamment au travers de la projection d'un support informatique élaboré spécialement pour cette occasion.

1.1. OFFRIR AUX JEUNES LIMOUSINS DES FORMATIONS INITIALES VARIEES ET DE QUALITE

Le **CESR** a retenu la légère progression des crédits de fonctionnement et la stagnation des crédits d'investissement compte tenu des efforts faits par le passé.

1.1.1. Assurer aux lycéens du Limousin les meilleures conditions de formation

Le **CESR** apprécie l'effort mené par la Région en faveur de la maîtrise de la demande en énergie et de l'utilisation des surfaces des bâtiments ; cependant, l'augmentation des crédits de fonctionnement à hauteur de 4% trouvant son origine essentiellement dans les fluides, il s'interroge sur la réelle maîtrise de ces postes à long terme.

Le **CESR** est surpris par la complexité avérée de la détermination de la propriété des établissements scolaires et du flou juridique dans lequel on se trouve.

La diminution des effectifs de certains établissements scolaires amène le **CESR** à s'interroger sur le problème du seuil de fréquentation au regard de la qualité pédagogique et de la problématique de l'aménagement du territoire.

L'accessibilité aux établissements pose le problème des transports en faveur de l'attractivité des établissements. Il importe de veiller à l'adaptabilité des transports pour ces publics.

Quelles pourraient être les conséquences du projet de réforme des lycées dont l'application interviendrait à compter de septembre 2009 ?

1.1.2. Former aux métiers du social, du médico-social et du paramédical

Ce secteur de la formation est traditionnellement assuré par le secteur privé. Le transfert de cette compétence à la Région conduit celle-ci à travailler avec de nouveaux interlocuteurs. Considérant que certaines structures ne peuvent à la fois demander des interventions de la collectivité et se dédouaner de leurs propres responsabilités, le **CESR** invite la Région à être vigilante dans le cadre des conventions avec ces nouveaux partenaires. Le **CESR** souhaite que ces contrats soient négociés dans une vision d'ensemble de stratégie, de moyens et de périmètres géographiques d'intervention, en et hors région.

1.2. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE EN LIMOUSIN

Le **CESR** a constaté la stagnation des crédits de fonctionnement et la légère diminution des crédits d'investissement, sur ce point, la Région ne faisant que suivre les autorisations de l'Etat.

Aussi, le **CESR** craint une mobilisation des fonds de l'Etat en faveur de l'immobilier du Pôle Européen de la Céramique et son désengagement sur le dossier XLim, laissant la Région assumer principalement ce projet. Le **CESR** est d'autant plus surpris de l'évolution de ces dossiers, que les premiers engagements pris datent de la troisième génération de CPER³ (1994-1999). Le **CESR** regrette que le flou induit par le comportement de l'Etat rende toute construction et conduite de stratégie difficiles.

1.3. FAVORISER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Le **CESR** a relevé la constance du budget affecté à cette orientation stratégique.

Eu égard au contexte socio-économique actuel, laissant entrevoir des plans sociaux d'entreprises à venir, il est nécessaire d'être vigilant quant à la formation des salariés qui en sont victimes. Cela ne doit cependant pas exonérer les entreprises de leurs responsabilités en matière de formation.

Aussi, le **CESR** souligne la nécessité pour la Région d'anticiper ces tendances et de réfléchir au coût des formations. Le **CESR** invite la Région et les acteurs sociaux-économiques à étudier l'ensemble des secteurs à potentiels d'emplois et à organiser ces filières. Ainsi, le domaine de l'aide à la personne n'est pas la solution unique de reconversion et ne doit pas devenir un fourre-tout, mais, au contraire, être organisé, professionnalisé et reconnu.

S'agissant des réflexions en cours sur la restructuration de l'AFPA⁴, le **CESR** sera vigilant sur sa réforme en région. Quelles pourraient être les conséquences du projet de réforme de la formation professionnelle ?

Le **CESR** a noté que le CRIJ⁵ est à un tournant et que les objectifs du réseau sont à redéfinir.

³ Contrat de Plan Etat-Région

⁴ Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

CULTURE ET SPORT

L'attention du **CESR** s'est portée sur plusieurs données chiffrées, à savoir :

- en matière de fonctionnement :
 - au 25 novembre, les crédits de paiements inscrits au budget primitif 2008 sont consommés à hauteur de 90% ;
 - le budget primitif 2009 s'inscrit dans une démarche de stabilisation imposée par l'exécutif, le volet « culture » progressant de +0.2% et celui du « sport » diminuant de 1% ;
- concernant l'investissement :
 - au 25 novembre, les crédits de paiements inscrits au budget primitif 2008 sont engagés à hauteur de 42% seulement, traduisant par là la fragilité du contexte actuel pour les porteurs de projets ;
 - aussi, pour 2009, les crédits d'investissement inscrits pour la partie « culture » progressent de 30%, ceux du « sport » de 7% ;

Le **CESR** apprécie le fait que, dans un contexte budgétaire orienté vers une maîtrise des dépenses, le budget du volet « culture et sport » ne soit pas une variable d'ajustement.

Cependant, si le budget « culture et sport » de la Région Limousin pour l'année 2009 s'inscrit dans un souci de stabilisation et d'adaptation, le **CESR** note la persistance de relations contractuelles et financières fragiles entre l'Etat et les collectivités territoriales. Même si, au regard des collaborations engagées depuis plusieurs années en Limousin, le contexte régional pâtit moins de cet état de fait que celui d'autres régions, de nombreuses interrogations pèsent sur les budgets de plusieurs acteurs culturels et des programmations à venir.

Dans un tel contexte de fragilité et d'inquiétudes exprimées par de nombreux acteurs culturels régionaux, l'établissement de conventions triennales demeure une modalité conventionnelle appréciable

1.4. LE SITE DE VASSIVIERE : UNE NECESSAIRE APPROCHE GLOBALE ET UNE LISIBILITE PROSPECTIVE

Au-delà du fait que le **CESR** pense qu'une partie du projet inscrit au titre de l'année 2009 relèverait d'avantage du pôle « Communication » de la Région, il pose le problème de la vision d'ensemble de l'intégration du projet de « Vassivière » dans le projet de territoire, avec une approche prospective clairement établie: rôle souhaité par la Région dans sa stratégie de développement : problème de l'accessibilité au site, impact touristique ... Une approche détaillée du projet global sur les trois prochaines années permettrait en effet de mieux appréhender les choix opérés en termes de fonctionnement et d'investissements, évitant ainsi un ressenti d'actions « par à-coups ».

⁵ Centre Régional d'Information Jeunesse

1.5. LES FESTIVALS : VERS UN CHOIX POLITIQUE ?

En ce qui concerne les festivals, le **CESR** entend les questionnements qui se font jour au regard de cofinancements incertains pour de nombreux acteurs régionaux ou locaux. Dès lors, faut-il aider un festival particulier pour qu'il passe au niveau supérieur et acquière ainsi un rayonnement dépassant le cadre régional, ou continuer à aider plusieurs festivals en ayant pour objectif une animation du territoire harmonieusement répartie ?

Il apparaît que la méthode suivie jusqu'ici est très raisonnable : on aide et on soutient de nombreux festivals en espérant que l'un d'entre eux émergera, se référant ainsi à ce qui se passe généralement (cf. « Les Vieilles Charrues » à CARHAIX-PLOUGUER (29)). Quoi qu'il en soit, le succès de ce type d'action repose avant tout sur la qualité du porteur de projet, le rôle des pouvoirs publics portant a priori davantage sur l'accompagnement que sur la création ou le portage de projets ex nihilo.

Par ailleurs, le Limousin bénéficiant d'une image reconnue en termes de « créativité », le **CESR** regrette que des événements tels que la Biennale de l'Email ou Ceramic Network ne soient pas renouvelés sous des formes qui restent à définir avec les acteurs concernés⁶.

1.6. UN CONCOURS IMPORTANT EN FAVEUR DU FRAC ET DE L'ARTOTHEQUE

Le **CESR** relève avec satisfaction l'effort porté par la Région en faveur du FRAC⁷ et de l'Artothèque. Compte tenu des potentiels offerts par l'emplacement des futurs locaux dans le centre historique de la capitale régionale, il souhaite que cet équipement s'inscrive dans un projet mutualisé par l'ensemble des décideurs concernés, en particulier la Communauté d'Agglomération de Limoges.

1.7. L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL REGIONAL : UN EFFORT DE COMMUNICATION A POURSUIVRE

Le **CESR** constate que le transfert du service de l'inventaire du patrimoine culturel régional s'est bien déroulé. Il apprécie l'initiative et la qualité du travail engagé par la Région en termes de communication (les « Inédits de l'Inventaire – Patrimoine Limousin ») et l'encouragement à poursuivre cet effort.

Il rappelle l'importance du potentiel économique que peut représenter la richesse patrimoniale d'une région dans le cadre d'un développement touristique associant par exemple nature, patrimoine bâti et sport nature.

1.8. LE SPORT : UNE POLITIQUE REGIONALE RECONNUE MAIS UNE RECHERCHE D'EFFICACITE NECESSAIRE

Le Limousin est bien identifié en matière de sport nature et, bien que disposant de tous les atouts en la matière, l'offre souffre de carences, notamment en hébergement collectif. Aussi,

⁶ Propositions déjà émises en ce sens dans les travaux menés par le CESR dans le cadre de sa précédente mandature : cf. « Limousin, terre de création et d'innovation – de la création artistique à l'innovation technologique » - octobre 2007 – p. 61

⁷ Fonds Régional d'Art Contemporain

le **CESR** propose que soit développée une labellisation régionale dans le cadre de projets et de produits pluridisciplinaires structurés.

Le **CESR** souhaite que la Région soit vigilante sur sa participation financière à de grands clubs sportifs, parfois mal gérés, alors que de petites associations, structurantes de la vie locale, ont des difficultés financières.

Compte tenu du désengagement prévisible de l'Etat et des effets possibles de la RGPP (suppression des Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports), il est permis de s'interroger sur les choix que devra opérer le Conseil Régional en matière de soutien à la pratique sportive.

1.9. L'APPUI VITAL A UN SECTEUR FRAGILISE PAR LA CRISE ACTUELLE

Compte tenu de leur activité et de leur taille, les structures œuvrant dans le domaine de la culture et du sport sont frappées de plein fouet par les effets de la crise actuelle et l'évolution de l'attitude des banques malgré les accords de principe d'aides financières. Le **CESR** approuve le développement de conventions pluriannuelles (avec les collectivités) et la mobilisation des dispositifs d'intervention du réseau national de France Active à travers « LIDE⁸ », ces dispositions pouvant faciliter les échanges avec des partenaires bancaires.

1.10. UNE NECESSAIRE VALORISATION DE L'IMAGE DU LIMOUSIN

Le CESR pense que l'ensemble de ses propositions ne peut trouver sa pertinence que dans le cadre d'une stratégie globale de communication s'appuyant sur la promotion d'une image valorisante de la région.

Cette stratégie devrait s'envisager dans le cadre d'un renforcement de l'ouverture sur les régions européennes avec lesquelles des relations sont déjà établies.

⁸ Limousin Insertion Développement Economique

2. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



BP 2009 : inscription de 343,092 M€ en AP/AE (+197,59% par rapport au BP 2008)
et 102,761 M€ en CP (+0,68%)

2.1. EVOLUTION ET REPARTITION FINANCIERE DU PROJET DE BUDGET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR 2009

Les crédits de paiement du « Pôle Aménagement » s'élèvent à 36,197 M€ en investissement (-3,33% par rapport au BP 2008) et à 66,564 M€ en fonctionnement (+3,01%) et sont répartis de la manière suivante entre les différentes orientations stratégiques :

Orientations stratégiques	Projet de BP 2009	% du Chapitre	Variation 2009/2008
2-1 Poursuivre l'ouverture du Limousin...	84,81 M€	82,54%	-1,55%
2-2 Relever le défi de la démographie...	1,83 M€	1,78%	30,78%
2-3 Conforter et soutenir les territoires...	8,07 M€	7,85%	3,99%
2-4 Faire de la qualité de l'environnement et du cadre de vie...	8,05 M€	7,83%	19,08%
Total	102,76 M€	100,00%	0,68%

Le volet infrastructures-transports (« *Poursuivre l'ouverture...* ») représente toujours la très grande majorité des crédits du pôle aménagement du territoire. C'est pourquoi la fin de certains programmes (l'acquisition des autorails à grande capacité-AGC, le Technicentre, les infrastructures haut-débit) se traduit par une **baisse des dépenses d'investissement** inscrites en 2009.

2.2. ANALYSE DU CHAPITRE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » PAR ORIENTATIONS STRATEGIQUES

2.2.1. Poursuivre l'ouverture du Limousin par le développement des infrastructures et des technologies de l'information

En choisissant de présenter en octobre 2008 une contribution⁹ sur le SRIT¹⁰, le **CESR** a voulu inviter le Conseil Régional à davantage prendre en compte la dimension « infrastructures-transport-déplacements » dans la réflexion d'ensemble sur le SRADDT¹¹, et plus largement à donner au SRIT toute l'importance qu'il mérite, y compris dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Le **CESR** regrette que « l'esprit du SRIT » ne transparaisse pas suffisamment dans le rapport présenté, tant sur la rétrospective faite sur l'année 2008, que sur les projets pour 2009.

Par ailleurs, le **CESR** profite de cet avis pour demander quelles suites ont été données à son avis de saisine sur le fret ferroviaire remis à l'exécutif régional en mars 2008. Alors que la SNCF s'est retirée en modifiant son offre de transport, qu'aucun opérateur ferroviaire de proximité ne s'est manifesté à ce jour et qu'a été signé un « plan rail », la Région a toute légitimité à crédibiliser le transport de marchandises par le rail, dans un contexte propice aux enjeux environnementaux.

► Parachever l'ouverture du Limousin et irriguer les territoires par des infrastructures routières

Le volume des inscriptions 2009 sur les programmes routiers est toujours conséquent, s'agissant d'opérations en cours.

Le **CESR** soutient la Région dans sa volonté de se positionner sur le « nouveau » projet POLIS (Poitiers Ouest – Limoges Sud). Il espère, que, quelle que soit l'appellation retenue, la mise à deux fois deux voies de l'axe Limoges-Poitiers (vers Nantes), ainsi que la connexion autoroutière A10-A20 (A71-A75), pourront enfin aboutir.

Le fait que le SRIT Limousin mette l'accent sur des axes à visée interrégionale, notamment l'ouverture vers la façade Atlantique, renforcera la détermination des différents partenaires sur ces objectifs.

⁹ CESR, *Contribution sur le projet de Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)*, octobre 2008.

¹⁰ Schéma Régional des Infrastructures et des Transports

¹¹ Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

► **Faire accéder le Limousin à la grande vitesse et confirmer la pertinence du transport ferroviaire régional et interrégional dans une logique intermodale**

▷ ***Améliorer significativement le temps de parcours entre l'ensemble du territoire régional et Paris en faisant entrer le Limousin dans le réseau européen à grande vitesse***

La **Ligne à Grande Vitesse (LGV) Poitiers-Limoges** constitue un enjeu important pour l'ensemble des responsables politiques et socio-économiques de la région.

En 2009, la Région inscrit 750 000 € pour contribuer au financement des études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique, comme prévu dans le CpER¹².

Le **CESR** approuve la Région Limousin (ainsi que d'autres collectivités du Limousin) lorsqu'elle fixe des conditions de participation au financement de la LGV Sud-Europe-Atlantique, visant à l'intégration simultanée de la LGV Poitiers-Limoges dans l'opération.

Il s'interroge sur l'importance des montants financiers qu'exige l'Etat, alors même qu'il continue à rogner sur les recettes des collectivités territoriales en 2009 (révision à la baisse de l'évolution des dotations d'Etat, manque à gagner lié à la TIPP...). Le **CESR** condamne l'attitude de l'Etat qui exige des collectivités territoriales, une participation à l'aménagement du territoire, sous peine de retrait de ses engagements.

Toutefois, le **CESR** souligne, à nouveau, que le dossier LGV ne doit pas occulter la nécessaire approche globale des transports et infrastructures en Limousin.

▷ ***Développer durablement le transport public régional au moyen de la convention TER***

Le **CESR** déplore, qu'alors que se prépare le BP 2009, la Région ne dispose toujours pas du bilan 2007 de la convention d'exploitation du TER.

Il réitère sa demande d'un examen de la convention annuelle en juin de l'année n+1, et ce, conjointement par le « groupe régional transports » et par la commission « aménagement du territoire » du **CESR**.

Le **CESR** demande, encore une fois, l'activation de ce groupe. Dans le même esprit, il souhaite être associé à la réflexion engagée sur la redéfinition des périmètres des comités de pôle.

▷ ***Offrir un service de transport régional attractif et de qualité permettant de l'ancrer durablement sur les territoires***

L'année 2009 sera marquée par le conventionnement par la Région des lignes routières Limoges-Tulle, Limoges-Felletin et Felletin-Montluçon à compter du 1^{er} septembre. Le **CESR** souhaite connaître les motivations qui ont prévalu au choix de la délégation de service public – rendue possible dans le cadre de la loi SRU¹³ de décembre 2000. Il souhaite disposer d'une simulation financière des deux formules.

¹² Contrat de projets Etat-Région

¹³ Solidarité et Renouveau Urbain.

Considérant que le TER Limousin affiche de vraies réussites et que des marges de progrès existent, il convient de continuer à améliorer l'offre TER afin de conforter la convention Région-SNCF actuelle et de préparer au mieux son renouvellement en 2011.

L'étude sur l'analyse globale des déplacements en Limousin, lancée par la Région en 2009, doit contribuer à cette ambition.

▷ **Structurer la complémentarité entre les modes de transport**

Selon le **CESR**, cet enjeu est le plus important, en matière de cohérence des modes de transports et de déplacements.

Tout doit être mis en œuvre pour accentuer le partenariat entre les Autorités Organisatrices de Transports (AOT) du Limousin. La Région peut, d'ores et déjà, se positionner en chef de file pour favoriser ces coordinations (par la création d'un syndicat mixte des transports). C'est le sens de la proposition du **CESR** dans sa contribution sur le SRIT¹⁴.

En 2009, la réalisation de nouveaux pôles d'échange, la mise en œuvre de la centrale de mobilité « Mobilimousin » sont de nature à conforter la coordination entre les différents modes.

▶ **Affirmer une stratégie régionale en matière de transport aérien dans un cadre interrégional**

Le **CESR** est convaincu de la complémentarité indispensable à trouver entre les aéroports de Limoges-Bellegarde et de Brive-Souillac.

La construction de cette dernière infrastructure doit néanmoins faire l'objet de redéfinitions claires quant à ses missions et à son coût financier. Sa mise en service étant prévue au 2^e trimestre 2010, l'année 2009 devra impérativement apporter l'essentiel des réponses. Le **CESR** invite la Région à contribuer à cette clarification.

▶ **Densifier le réseau haut-débit, accéder au très haut-débit et développer les usages et services des TIC au meilleur coût**

Le **CESR** ne peut qu'approuver les objectifs stratégiques affichés par la Région visant à éradiquer les zones blanches. Quelles que soient les solutions techniques retenues, elles ne devront pas alourdir la facture des ménages, des collectivités et des territoires concernés.

La subvention exceptionnelle à DORSAL liée aux frais financiers supplémentaires pose question quant au respect du cahier des charges assigné à son délégataire.

2.2.2. Relever le défi démographique par une politique volontariste d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités

L'année 2009 sera marquée par la 5^e édition de « Projets en campagne » ainsi que par la volonté de poursuivre la démarche **marketing-prospection** visant à mieux cibler les personnes susceptibles de venir en Limousin.

¹⁴ Op. cit.

Constituant un des enjeux identifiés dans le SRADDT, le défi du regain démographique est essentiel pour le Limousin. Pour bien attirer, accueillir et ancrer de nouveaux habitants et de nouvelles activités en Limousin, il importe d'approfondir la connaissance sur les phénomènes migratoires et leur lien avec les territoires.

C'est pourquoi, le **CESR** approuve la poursuite du partenariat entre la Région et l'Université de Limoges devant conduire à un deuxième programme de recherche en 2009. Plusieurs questions se posent aujourd'hui, dont celles relatives aux conséquences des crises énergétiques et économiques sur les comportements de mobilité et les aptitudes à l'accueil.

Le **CESR** rappelle qu'il présentera, au premier semestre 2009, un rapport d'autosaisine sur « *l'accueil et le maintien des entreprises en faveur de la dynamisation des territoires* », avant d'engager un nouveau dossier sur les services publics en milieu rural. Il ne manquera pas de souligner le rôle moteur que jouent les services publics en termes de cohésion sociale et d'attractivité du territoire.

2.2.3. Conforter et soutenir les territoires de projet du Limousin dans un souci de cohésion et de solidarité régionale

Après une année 2008 marquée par des renouvellements d'équipes municipales, le **CESR** appelle à un démarrage effectif de nouveaux projets en 2009.

La mise en place d'une clause de « dégageant d'office » permettra de ne pas s'encombrer de projets non concrétisés d'une contractualisation à l'autre.

Le **CESR** rappelle, une nouvelle fois, les réserves qu'il a déjà émises quant au fonctionnement effectif des conseils de développement, même si leur mode de fonctionnement varie d'un pays à l'autre.

2.2.4. Faire de la qualité de l'environnement et du cadre de vie un atout du Limousin au service du développement durable

► Maîtriser l'impact environnemental des activités humaines

En proposant une révision du régime d'aides aux particuliers en matière énergétique, la Région démontre sa capacité à faire évoluer des dispositifs une fois les objectifs initiaux atteints et compte tenu de changements du contexte. Le **CESR** soutiendra particulièrement toutes les initiatives visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments par une isolation appropriée. De plus, de telles incitations sont de nature à accroître l'activité des entreprises de la région intervenant dans ce domaine.

Le **CESR** regrette les malentendus qui ont accompagné l'élaboration du Plan Climat au printemps 2008. Il souhaite que, par la suite, les organisations professionnelles agricoles soient davantage associées et consultées en amont.

► Eriger l'habitat, le cadre de vie ainsi que l'offre de soins en éléments forts de la cohésion et de l'attractivité du territoire

Le **CESR** constate que les interventions de la Région en matière de santé prennent de plus en plus d'importance. Il invite la Région à continuer à circonscrire ses actions en fonction de ce que sont réellement ses compétences : santé et aménagement du territoire, santé et innovation, santé et environnement, santé et formation.

Dans ces domaines, la cohérence et la complémentarité avec l'Etat et les Départements doit rester une priorité.

3. ECONOMIE ET EMPLOI



BP 2009 : inscription de 55,270 M€ en AP/AE (+101,97% par rapport au BP 2008)
et 55,055 M€ en CP (-3,33%)

La commission n° 4 « Développement économique et emploi » s'est réunie mardi 2 décembre 2008. Elle a fait part d'un certain nombre d'observations relevant de ses compétences. Ont, également, été prises en compte dans ce rapport de synthèse, les remarques et les propositions qui ont été faites lors de la réunion spécifique du 21 novembre 2008 sur les modifications du dispositif régional d'aides au développement économique des petites et moyennes entreprises. En premier, il est fait état de la répartition budgétaire de ce chapitre.

Répartition budgétaire

La dotation budgétaire affectée à l'« économie et l'emploi » s'élève, pour l'exercice 2009, à **55,05 M€**. Cette somme, qui représente une diminution de **-3,33%** par rapport au BP de l'année précédente, est répartie de la manière suivante entre les différentes orientations stratégiques:

Orientations stratégiques	Projet Budget 2009	% du Chapitre	Variation 2009 / 2008
2.1 Le choix de la proximité ...	11,02 M€	20,0%	2,6%
2.2 Le choix d'une économie diversifiée ...	22,52 M€	40,9%	10,3%
2.3 Le choix d'une économie vivante ...	10,10 M€	18,3%	-28,3%
2.4 Le choix de concilier développement économique, ambition sociale ...	11,41 M€	20,7%	-2,6%
Total	55,05 M€	100,0%	-3,3%

3.1. REMARQUES GENERALES

3.1.1. Redéfinir le principe politique d'aide

► Les observations

Les aides sont le fruit de décisions et font partie de la politique incitative allouée en particulier aux Régions. Si elles ne sont pas obligatoirement primordiales, il semble, néanmoins, difficile de s'en priver. En effet, le Limousin, dont le potentiel économique est faible, ne doit pas se trouver en concurrence avec des Régions plus « riches », qui aideraient plus encore les entreprises.

En ce sens, les aides doivent être, aussi, allouées aux entreprises régionales afin de consolider le tissu industriel existant.

► **Les demandes**

Parallèlement, il convient d'instaurer une contre partie à ces aides, en particulier en termes de suivi. En ce sens, il serait intéressant d'avoir une veille sur l'évolution des situations de crise afin de prévoir des réorganisations, des reconversions, des adaptations pour les entreprises et ne pas réagir qu'en cas de difficulté.

Concrètement, le maintien et la reprise d'entreprise devraient être développés et la conditionnalité des aides devrait également prendre en compte les retombées que ces aides auraient pour les salariés.

3.1.2. Repenser les aides dans la forme et le fond

Tout d'abord, il faut rappeler que les aides proposées sont des aides relevant d'une logique classique et n'ont donc pas été mises en œuvre dans un contexte de crise et d'économie budgétaire.

► **Améliorer l'accès et les délais de paiement des aides**

Le système d'accès aux aides est un véritable parcours du combattant accessible uniquement qu'à ceux qui « savent » et qui ont les moyens d'attendre plusieurs mois avant de bénéficier du dispositif. A ce titre, la commission regrette des délais de paiement trop longs des aides régionales.

Pour améliorer cette situation, l'instruction pourrait intervenir en aval d'un certain nombre de décideurs économiques, a priori capables et réactifs, et non pas en amont. Ex : si un dossier est finançable par une banque, sous réserve des conditions de forme à remplir, l'instruction par la Région devrait être grandement facilitée.

► **Passer d'une logique de subventions ou d'aides remboursables à une logique de garantie des aides ?**

Pour les aides sous forme de subvention l'effet de levier est modeste et cela, par définition, occasionne des sorties de trésorerie de la Région.

Un système basé sur des garanties complémentaires octroyées par la Région en complément de ce qu'accordent certains organismes (Oseo, Siagi...) permettrait un effet de levier fort, et provoquerait un décaissement qu'en cas d'exercice de la garantie. Il pourrait être accordé après accord des organismes de garantie classiques (Oseo, Siagi...).

De fait, ce système permettrait aussi d'améliorer les délais d'obtention des aides car la Région, arrivant à la fin du processus, n'aurait qu'à analyser la partie du dossier qui la concerne.

Cependant, si la Région devait mettre en place un tel système, elle devrait être vigilante à ce qui se pratique ailleurs ; le fait de ne pas donner d'argent peut être ressenti comme une difficulté supplémentaire pour de nouvelles installations d'entreprises dans la région.

Il faudrait aussi, dans ce cas, tenir compte du taux d'endettement de l'entreprise que l'on cautionne.

► Intervenir au niveau des entreprises en difficulté, le plus en amont possible

L'idée générale serait plutôt de mettre en place un système de veille qui permettrait de détecter le plus en amont possible les entreprises ou secteurs d'activité qui rencontrent des difficultés, afin d'éviter que des entreprises se retrouvent en situation de procédure collective (redressement judiciaire, ...) qui peut générer elle-même des difficultés sur l'activité économique locale.

A ce jour, le dispositif régional est arrêté sur le financement du diagnostic préalable de la situation et de la mise en place d'éventuelles avances remboursables. C'est l'accompagnement au jour le jour qui fait le plus défaut.

Par ailleurs, de manière complémentaire, il pourrait être, également, envisagé un système basé sur une enveloppe financière à la main du Président du Tribunal de Commerce et permettant de financer des mini mandats ad hoc. Cela permettrait, sans aucun doute, de sauvegarder des emplois auprès des Très Petites Entreprises (TPE).

Aujourd'hui, un nombre significatif d'entre elles meurent faute d'avoir été accompagnées pendant la période difficile par les conseils nécessaires.

Enfin, si des plans de relance en direction des entreprises en difficulté sont montés (actionnaires, banques, Région) il faudra également penser à associer à la mise en place de ces dispositifs, les salariés et les professionnels des secteurs concernés.

3.1.3. Des aides à l'agriculture qui mériteraient une plus grande lisibilité

Dans le cadre de l'examen des aides allouées à l'agriculture par la Région Limousin, la commission a tenu à souligner que les dispositifs actuels gagneraient en efficacité si les schémas et les calendriers des différents programmes (projet global, Contrat d'Objectif Territorial, ...) étaient plus lisibles et plus accessibles.

Par ailleurs, la profession agricole ainsi que le **CESR** ont fait des propositions, auprès de la Région, en matière d'engraissement des animaux. Ces propositions restent d'actualité.

3.2. REFLEXIONS ET REMARQUES SUR LE DOCUMENT « LES AIDES ECONOMIQUES DE LA REGION »

(Rapport n° SP8-12-0170 tome 3 autres rapports)

3.2.1. Le cadre des aides régionales aux PME s'est élargi

Les aides aux entreprises sont aujourd'hui également ouvertes :

- aux associations dans le secteur marchand ;
- aux SCOP¹⁵, aux Société Coopérative Intérêt Collectif, aux entreprises adaptées, aux structures d'insertion par l'économie, aux entreprises agréées solidaires, dont le point commun est de relever de l'économie sociale et solidaire.

¹⁵ originellement : Société Coopérative Ouvrière de Production, devenu Société COopérative de Production.

3.2.2. Mais, parallèlement, le champ des exclusions se densifie

Certains secteurs sont exclus du champ d'intervention des aides :

- **par l'Europe** : entre autres, les fibres synthétiques, les services financiers et les entreprises en difficultés :
 - les entreprises en difficultés ne sont pas exclues du fait de leurs activités mais du fait de leur situation sociale, fiscale et juridique.
- **Par la Région Limousin** : activités immobilières, activités juridiques et comptables, assurances, services personnels, location de matériel. Aucune explication particulière n'est formulée sur ces exclusions.
- Les activités de commerce de détail (47 ex : boucherie, charcuterie,... et 45.32) sont exclues du champ des aides régionales ; si les Démarches Collectives Territoriales ne sont pas reconduites dans la forme actuelle, ce secteur d'activité ne sera pas soutenu. Cela est valable pour le commerce de gros exclu des aides à l'accès aux marchés, à l'immobilier d'entreprise, aux premières démarches à l'international, au recrutement de cadre, au recrutement du second, aux investissements productifs des entreprises.
- L'exclusion du commerce de détail et de gros des aides "à l'embauche", semble une erreur dans le cadre notamment de la transmission d'entreprise et l'accompagnement du repreneur par le cédant.

3.2.3. Un régime d'aides complexe

Une conditionnalité des aides est introduite sur le champ des entreprises éligibles aux aides aux investissements matériel et immobilier selon trois critères :

- environnementaux, sociaux (gestion des ressources humaines, sécurisation des parcours professionnel et insertion de publics fragiles),
- opportunité économique (volonté d'une plus grande structuration des filières),
- et nouveaux modes de gouvernance (renvoyant principalement à l'économie sociale et solidaire).

Le cumul des trois critères est particulièrement difficile pour le secteur de l'artisanat. Une limitation de la règle à deux critères sur trois serait souhaitable.

De plus, la situation actuelle entraîne une conditionnalité dans la détermination des taux qui semble floue.

Par ailleurs, « le programme doit être réalisé dans un délai maximum de trois ans à compter du dépôt de la demande ». Or, le délai de traitement de la demande est long ; cela empiète d'autant sur le délai de trois ans défini ci-dessus.

3.2.4. Encourager la mise en place des contrats de croissance, par un allègement de la procédure ou par un accompagnement spécifique auprès des TPE

Il apparaît de plus en plus nécessaire pour les entreprises d'avoir un plan stratégique de développement, car une entreprise ne pourra solliciter qu'une fois les aides régionales sur trois ans, si elle ne bénéficie pas d'un contrat de croissance.

Aujourd'hui, la définition d'un plan stratégique n'est pas adaptée à la situation des TPE, notamment artisanales. Il faut donc encourager la mise en place de ces contrats par un allègement de la procédure ou par un accompagnement spécifique auprès des TPE.

3.3. LES FICHES ACTIONS

3.3.1. Aides accès aux marchés

L'exclusion du commerce de détail et de gros paraît préjudiciable pour cette mesure qui permet de mettre en place des sites marchands pour les entreprises, pourtant le e-business offre de nouvelles parts de marché aux entreprises du secteur marchand.

De plus, l'accès des PME et TPE aux marchés publics n'est pas expressément visé par le dispositif. Or les démarches administratives sont particulièrement lourdes, complexes et lentes. Il faudrait viser le conseil à la première démarche d'accès aux marchés publics pour les PME et TPE. L'affichage de cette aide pourrait avoir un rôle incitatif auprès de cette cible.

3.3.2. Immobiliers d'entreprises

Cette mesure cible en priorité les secteurs productifs et des services à valeur ajoutée. Mais, quelle est la définition, pour la Région, des services à valeur ajoutée ?

De même, l'hôtellerie est exclue de ce dispositif car elle est prise en compte par une aide réservée aux établissements de plus de 2 étoiles, mais qu'en est-il des autres établissements ? Dans le même esprit la commission regrette qu'il n'y ait pas d'aides pour la création de restaurants « ouvriers », notamment en milieu rural.

Enfin, il n'y a pas d'éléments explicites sur une meilleure prise en compte environnemental dans la construction des bâtiments (bilan énergétique...). Ce serait probablement un plus dans le cadre de cette fiche.

3.3.3. Investissements productifs

La clause de non reconduction d'un soutien régional dans la période de trois ans prend ici tout son sens. Toutefois, attention aux entreprises qui seront exclues de ces aides si elles ne s'engagent pas dans un contrat de croissance.

Pour l'achat de matériel d'occasion, seules les entreprises artisanales sont éligibles, pourquoi les petites industries ne le sont-elles pas ?

La variabilité liée aux Aides à Finalité Régionale avec un taux légal de 50% paraît flou.

3.3.4. Avances remboursables pour améliorer les fonds propres

Qu'en est-il du dispositif pour les industries agro alimentaires ? Ceci est d'autant plus surprenant que ce secteur est ciblé par ailleurs comme secteur prioritaire par la Région.

Cette aide s'inscrit dans le cadre d'un programme de développement, d'extension, de reprise ayant des incidences sur l'emploi et la compétitivité. Mais qui procède à l'évaluation ?

3.3.5. Première démarche à l'international

De la même manière que pour l'aide précédente qu'en est-il du dispositif pour les industries agro alimentaires ? Rentrent-elles dans les activités liées à la production, la transformation et commercialisation des produits de la pêche de l'agriculture et de l'aquaculture ?

Par ailleurs, certaines entreprises ont dès leur création une vocation internationale indéniable. Le règlement ne leur permet pas de bénéficier du dispositif.

Il faudrait modifier l'article 2.1 en prévoyant une exception à la règle des 3 ans d'existence.

Il est à noter, par ailleurs, que le seuil de 10% de chiffre d'affaires n'est pas le même que celui d'UBIFRANCE qui prévoit qu'on est exportateur dès 5% du chiffre d'affaires. Pourquoi ne pas être homogène ?

Précédemment, l'aide pouvait porter sur le salaire d'un cadre export charges sociales comprises, dorénavant celles-ci ne sont plus retenues.

Le plafonnement restant à 30 000 €, pourquoi ne pas les réintégrer ?

Pour les actions collectives, au-delà de la stratégie de filière ou de contrat de progrès, il serait intéressant d'ajouter une stratégie « pays », car des entreprises de plusieurs filières peuvent être intéressées par la même cible géographique. Cela correspond d'ailleurs à la stratégie de l'Etat qui définit des cibles pays prioritaires.

De même, pourquoi y a-t-il une limite de trois ans d'existence pour bénéficier des ces aides ?

Enfin, il faut souligner que l'accès à l'international concerne toutes les entreprises y compris le secteur de l'artisanat.

3.3.6. Embauche d'un cadre extérieur

Pourquoi l'embauche d'un cadre extérieur à l'entreprise est-elle aidée et pas celle par la promotion interne ? En effet, cette dernière est un facteur social important de dynamisation de l'entreprise.

D'autant que cette aide n'est pas une aide à l'embauche d'un cadre, mais elle est faite pour permettre à un cadre d'occuper un emploi en création dans une entreprise qui se structure.

En tout état de cause, il pourrait être envisagé un dispositif qui prévoirait que l'aide serait attribuée à l'entreprise sous réserve que le promu ait été remplacé par le recrutement d'une nouvelle personne.

En conclusion et au-delà des remarques techniques, il ressort que le plus important est de définir et mettre en avant clairement les principes politiques qui sous tendent les aides en remettant en cause les décisions passées et en imaginant les évolutions du futur. Ceci est d'autant plus essentiel dans le cadre de la crise financière et économique actuelle.

4. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE



BP 2009 : inscription de 2,413 M€ en AP/AE (-96,49% par rapport au BP 2008) et 29,328 M€ en CP (+8,60%)
--

4.1. COOPERATION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE : ŒUVRER POUR UNE PLUS GRANDE LISIBILITE

La stratégie d'ancrage du Limousin dans une Europe élargie et un monde ouvert est particulièrement cohérente avec le SRADDT.

L'ouverture sous toutes ses formes (accueil des étudiants, adhésion au réseau SEN@ER, projet environnemental avec la province de Nabeul en Tunisie...) est positive.

Cependant, la multiplicité des actions et des destinations fausse la lisibilité de la politique menée. N'y a-t-il pas un tri à faire ? A défaut, il pourrait être nécessaire de préciser les axes de la politique en y attachant précisément les actions effectuées.

4.2. RESEAU SEN@ER : DANS L'ATTENTE D'UNE POLITIQUE

Le diagnostic sur le vieillissement en Limousin dans le cadre du réseau SEN@ER (Silver Economy Network or European Regions) est particulièrement intéressant ; outre la densité des informations diffusées, la démarche est à l'intersection de deux réflexions suivies par le CESR :

- réflexion sur le SRADDT qui a mis en valeur le défi démographique ;
- réflexion sur la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés visant entre autres à transformer une faiblesse en atout de développement et en source de nouvelles solidarités.

Ce diagnostic régional, première étape essentielle d'une réflexion, doit maintenant se concrétiser par la définition d'une politique et par des actes. C'est également l'avenir que l'on peut souhaiter aux réflexions sur le SRADDT et sur la maladie d'Alzheimer.

La sélection de la Région Limousin par le réseau SEN@ER pour accueillir les rencontres 2009 de la « Silver Economy » est également un premier pas encourageant.

5. COMMUNICATION ET CITOYENNETE



BP 2009 : inscription de 0,092 M€ en AP/AE (-97,20% par rapport au BP 2008) et 3,700 M€ en CP (+11,78%)
--

LA PROMOTION DU LIMOUSIN : ENTRE CONSENSUS ET SAUPOUDRAGE

La promotion du Limousin est voulue par tous et recouvre un large consensus. Des moyens sont alloués : soutien à l'organisation de manifestations, Lettre du Limousin, achat d'espaces publicitaires, soutien aux initiatives d'associations, etc.

Il ressort, néanmoins, une impression de « saupoudrage » sans doute nécessaire dans certains cas (soutien aux associations), mais pas toujours indispensable (manifestations hors région non directement liées à une valeur limousine).

Une stratégie de communication claire et cohérente est cruciale.

6. SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE



BP 2009 : inscription de 3,829 M€ en AP/AE (-54,08% par rapport au BP 2008) et 113,757 M€ en CP (+15,23%)
--

6.1. LES RESSOURCES HUMAINES : UNE MAITRISE STRICTE DES DEPENSES ?

Le budget des ressources humaines se signale par les caractéristiques suivantes :

- aucune création de poste supplémentaire ;
- une augmentation des dépenses définie à 1.09% ;
- le transfert des « techniciens et ouvriers de service » (intégration au 1/1/2009 de 109 agents).

Si le transfert des TOS est compensé financièrement, cela se traduira par une maîtrise du budget ressources humaines (à ce sujet, l'ensemble du personnel TOS transféré à la Région allant bénéficier des prestations du Comité des Œuvres Sociales, le **CESR** propose qu'il en soit tenu compte dans le calcul du coût réel du transfert de compétences). Si tel n'est pas le cas, **quelle que soit l'appréciation que l'on porte**, cela aggrave les contraintes de gestion pour trouver les ressources financières, puisque l'Etat n'assume que partiellement le transfert.

Par ailleurs, le CESR apprécie la titularisation récente des 36 agents recrutés, dans un premier temps, par les établissements scolaires sur des contrats emplois aidés « maintenance informatique ».

6.2. LA GESTION DE LA DETTE : UNE PREOCCUPATION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE

Toute une série d'explications sont données quant au service de la dette.

A la date du 31/12/2008, l'encours de la dette s'élèvera à 205 millions d'euros. A l'intérieur de cet encours, trois emprunts (pour un total de 22.5 millions) apparaissent comme étant « atypiques » mais d'un risque financier maîtrisé. Par ailleurs, afin de se prémunir d'un risque de manque de liquidité, trois emprunts ont été contractés fin 2008 pour 30 millions d'euros.

C'est un euphémisme de dire que la gestion de la dette va devenir une préoccupation de plus en plus forte dans les prochaines années...

6.3. DES EVALUATIONS ATTENDUES

Toute une série d'évaluations a été effectuée par la Région en 2006-2007. Sans porter d'appréciation sur les conclusions des évaluations, le fait de procéder à l'analyse des Démarches Collectives Territorialisées ou des organismes et réseau Massif central est une démarche normale. Bien entendu, ces évaluations ne doivent pas être une justification a posteriori d'une position souhaitée. Les évaluations en préparation sont particulièrement intéressantes, que ce soit à propos du Comité Régional du Tourisme, ou de Limousin Expansion.

Les chapitres non évoqués dans ce document ont été examinés par le CESR et n'ont pas fait l'objet de remarque particulière.

DECLARATIONS D'ORDRE STRATEGIQUE



Intervention de M. LEROY au nom de l'Union Régionale des Syndicats Force Ouvrière du Limousin	p. 33
Intervention de Mme BALY au nom du Comité Régional CGT du Limousin	p. 36

DECLARATION DE M. LEROY

AU NOM DE L'UNION REGIONALE FORCE OUVRIERE

A LA SEANCE PLENIERE DU 11 DECEMBRE 2008

Avant de donner notre position sur le budget régional 2009, permettez-nous d'effleurer certaines remarques sur celui de la nation.

Construit au cours de l'été 2008, adopté en conseil des ministres à la veille de l'amplification de la crise financière, il apparaissait décalé dès sa présentation. Le contexte était suffisamment incertain pour que le gouvernement prépare un scénario de rechange. En dépit d'une détérioration accélérée de la conjoncture, la puissance publique a tardé à corriger ses prévisions de croissance sans remettre en cause certaines de ses orientations.

Actuellement nous ne pouvons passer sous silence les non-indemnisations par les ASSEDIC de milliers de chômeurs. D'après nos sources 3.000 à 10.000 dossiers sont en retard selon les régions. Une enquête de l'A.F.P. auprès de la direction du régime d'assurance-chômage indique qu'il y aurait 25.000 dossiers en attente de traitement de plus qu'en octobre 2007, reconnaît un porte-parole de l'UNEDIC. On est dans un contexte de crise sans précédent concernant ces personnes là. A circonstance exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Nous osons espérer qu'on ne va pas attendre la fusion définitive ANPE-ASSEDIC pour agir sinon de graves tensions sont à craindre.

Depuis septembre nous assistons à des annonces en cascade, nous les tenons à votre disposition, en annexe de notre propos. Mais laissez-nous revenir sur la plus récente ; celle du 4 décembre dernier : » La présentation du plan de relance à effet immédiat sur l'économie ».

Le chef de l'état dévoile un éventail de mesures visant principalement à soutenir la production ; une mesurette pour les ménages modestes et les travailleurs pauvres qui bénéficieront d'une prime de 200 € dans l'attente de la mise en œuvre du R.S.A prévue en juillet 2009, soit un peu plus de 30 € par mois. Nous pensons qu'il manque un volet important dans ce plan pour qu'il soit à effet immédiat : C'est la relance par la consommation. Et celle-ci ne se fera que si le pouvoir d'achat des salariés est effectif.

On nous promet 100.000 contrats aidés supplémentaires, nous ne les contestons pas, mais en comparaison des 400.000 emplois en 2009 qui devraient être perdus, on peut considérer qu'arithmétiquement ce plan n'aura pas stoppé la courbe ascendante du chômage. La première urgence consiste à restaurer la confiance des ménages et il manque des éléments forts pour encourager la consommation, notamment un relèvement du niveau de vie des salariés, sinon le creusement des inégalités va perdurer, voir s'amplifier.

Dans la loi de finance 2009, nous trouvons à toutes les pages la notion d'équité sociale ; cela est une bonne chose.....mais uniquement pour les milieux favorisés. En tant que syndicaliste nous souhaiterions que la justice sociale supplante la soit disant équité sociale.

Après ces propos liminaires sur la situation nationale, nous souhaitons faire quelques observations sur le budget régional qui se trouvera forcément impacté par les prises de décisions gouvernementales. Déjà pour 2009 la participation de l'état accusera une baisse de 4 Millions d'€. Inéluctablement les régions seront obligées de recourir à l'emprunt, comme le pratique actuellement l'état. Hélas on ne peut que regretter cette situation imposée par la crise financière, qui oblige les régions à appliquer ce système de financement pour maintenir un niveau d'investissement suffisant.

Pour mémoire, rappelons que 70% des investissements publics sont réalisés par les collectivités territoriales. Nous regrettons dans ce budget l'augmentation de 6% des cartes grises, augmentation non négligeable, qui représente deux euros par cheval, ce qui pénalise en premier les budgets modestes. Celle-ci aurait pu être ventilée sur d'autres lignes budgétaires.

Toutefois ces remarques étant faites, nous voterons l'avis du CESR sur le budget régional primitif.

Par ailleurs et en conclusion, nous souhaitons dire notre satisfaction de rester la seconde organisation syndicale du limousin en accentuant notre représentativité lors des élections prud'homales.

Annexes (page suivante)

ANNEXES

Annonces en cascade depuis septembre 2008 :

- 30 septembre : injection de 3 milliards dans la banque DEXIA
- 1^{er} octobre : rachat de 30 000 logements dont la construction est gelée
- 2 octobre : plan de 22 milliards pour soutenir l'accès au crédit des PME
- 9 octobre : 400 millions pour la R&D sur les « voitures propres »
- 13 octobre : garantie de l'Etat de 320 milliards pour els prêts interbancaires et apport de 40 milliards pour leurs fonds propres
- 23 octobre : création d'un fond stratégique d'investissement. Exonération de taxe professionnelle des investissements jusqu'au 1^{er} janvier 2009
- 28 octobre : 100 000 contrats aidés supplémentaires en 2009 et extension du contrat de transition professionnelle pour les licenciés économiques
- 25 novembre : assouplissement du recours au chômage partiel et amélioration de l'indemnisation
- 27 novembre : garantie publique complémentaire dur l'assurance-crédit

INTERVENTION DE MME BALY

AU NOM DU COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

DEMANDE AUTO SAISINE SUR LA FILIERE AUTOMOBILE SEANCE PLENIERE DU 11/12/2008

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs

Le plan de relance économique présenté par le Président Sarkozy ne répond pas à l'attente des salariés, la seule certitude qui ressort de ce énième discours présidentiel sur la crise, c'est que les employeurs viennent une nouvelle fois passer au guichet. Quant aux profits et aux dividendes qui continuent à être versés aux actionnaires, ils sont délibérément occultés.

Certains ont intérêt à penser « pourvue que la crise dure » et en profiteront pour demander un peu plus de régression sociale au nom de cette crise. En vérité on se sert de la crise pour réorganiser toute l'industrie automobile. L'annonce de 6000 suppressions de postes chez Renault a été faite en juillet donc bien avant la soi-disant crise, et les 3750 suppressions de postes chez Peugeot figuraient dans le plan Streiff qui a été présenté au printemps.

En 2006, notre assemblée avait décidé d'une auto-saisine sur la filière automobile et aéronautique au regard de la situation du groupe Wagon. Depuis Wagon a cédé les deux sites Limousin qui font parti aujourd'hui du groupe Sonas. Sonas est en redressement judiciaire depuis le 21 novembre 2008.

Au vu de la situation économique et de ses conséquences concernant l'ensemble des entreprises de la filière, la CGT demande que le CESR se saisisse une nouvelle fois du dossier en lançant une nouvelle auto-saisine.

Nous avons lors de la présentation le 16 mars 2007 voté contre l'avis car aucune mesure concernant l'intervention des salariés ne figurait dans l'avis. Aujourd'hui, la situation nous donne raison, en effet une de nos demandes semble faire écho, puisque le Président de la République a déclaré « *que pour toute opération de restructuration les salariés soient associés et qu'il y ait débat avec les représentants du personnel sur la pertinence économique et industrielle des choix. Et lorsqu'une aide publique est accordée à une entreprise que la crise met en difficulté, il faut que les représentants du personnel soient consultés, qu'ils puissent discuter de l'utilité et de la portée de cette aide, qu'ils puissent se prononcer sur les contreparties qu'elle implique* ».

La Cgt réclame depuis longtemps déjà que ce processus soit mis en place. Nous espérons que du discours aux actes, les choses se concrétiseront et nous serons vigilants. Il ne peut perdurer que les représentants des salariés soient systématiquement exclus des discussions sur l'avenir

de leur entreprise et que leur avis et les propositions élaborées avec leur cabinet d'expert soient balayées d'un revers de mains.

Nous demandons :

- l'octroi de plus de droits aux salariés en consultant leurs représentants dans le cadre d'attribution des aides tant en amont qu'en aval.
- La création de comités inter-entreprises avec des moyens afin que les représentants du personnel puissent échanger sur ce qui se passe dans les différentes entreprises afin qu'il n'y ait pas que les directions qui se rencontrent des associations qui bénéficient de fonds publics comme Mécanic Vallée.
- La création d'un fonds régional de développement industriel abondé par une partie des exonérations de l'ordre de 25 milliards d'euros nationalement, par les collectivités locales, par les banques, qui permettrait de développer l'emploi industriel, la coopération inter entreprises régionalement.
- Que la région au travers du SRDE, qui doit impulser le développement économique, organise une réflexion régionale avec tous les partenaires sur les coopérations régionales inter-entreprise.
- Que soient mises en place de nouvelles formations comme l'emboutissage et attribuer 50 % des exonérations à la formation professionnelle.

Nous espérons cher(e)s collègue que vous saurez prendre la mesure de la gravité de la situation et que cette assemblée sera être force de propositions innovantes et ne se positionnera pas en terme d'accompagnement de la casse du secteur industriel.

